



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 58
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CAMBILLARD
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Contrat de concession d'exploitation des mobiliers urbains publicitaires - Rapport annuel d'activité 2024

Vu les articles L.1411-3 du CGCT et L3131-5 du CCP

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de concession (Cityz Media) pour le financement, la réalisation, la fourniture et la maintenance de mobilier urbain publicitaire passé avec Dijon Métropole le 20 octobre 2023.

Il est précisé, dans l'article 40 du contrat de concession que le rapport annuel doit être transmis à Dijon métropole avant le 1^{er} juin de l'année suivante.

Ce rapport comprend des données économiques et comptables :

- les faits marquants de la première année du contrat
- le suivi de la mise en œuvre dudit contrat
- des documents graphiques relatant l'exécution du contrat
- des indicateurs de performances quant à la réalisation du contrat et ses résultats

La première année du contrat de mobilier urbain publicitaire liant Dijon Métropole à Cityz Média, comprend en réalité la période allant d'octobre 2023 au 31 décembre 2024.

1 Rappel de l'objet du contrat

Dijon Métropole a confié à Cityz Média la charge de :

- Rénover une partie du parc mobilier existant
- Gérer l'exploitation, notamment commerciale des installations
- Percevoir les recettes commerciales et toute recette annexe liée à l'exploitation du service concédé
- Assurer la prise en charge de l'affichage publicitaire et d'informations non publicitaires
- Nettoyer l'ensemble du mobilier et le maintenir en parfait état pour assurer le fonctionnement des installations du service
- Renouveler le matériel et les équipements, notamment ceux qui viendraient à être détériorés ou défectueux.
- Informer constamment le Concédant sur la gestion du service dans les conditions définies au contrat

2 Les faits marquants de la première année du contrat

- Le délégataire a réaffecté 100 faces publicitaires au profit de la communication de la Ville de Dijon en mettant une place une nouvelle répartition de ses réseaux d'affichage
- Il a été fait de même au bénéfice de cette fois-ci de Dijon Métropole, dont la répartition homogénéisée des faces sur le réseau permet à la métropole d'avoir 147 faces dédiées à sa communication.

Il est à noter que pour chacune des répartitions, le nombre de face a été scindé en deux (A et B pour la ville ; C1 et C2 pour la métropole) afin de pouvoir communiquer sur deux sujets simultanément.

On remarque également une certaine concentration, dans les deux cas, de ces faces autour du centre-ville de Dijon.

Au 31 décembre 2024, 85 faces sont inexploitable : pour 71% d'entre elles la cause est celle d'une non alimentation, 20% sont en zone de travaux et 9% sont en maintenance.

3 Suivi de la mise en œuvre de la concession

Chiffres clés :

	Dijon Métropole (Dijon inclus)	Ville de Dijon	Autres villes de la Métropole
Abribus	364	255	109
Planimètres	188	107	81
Total	552	362	190

Le nombre de mobiliers urbains est passé de 540 le 12/10/2023 à 552 au 31 décembre 2024.

Ressources humaines :

Ce nombre important de mobiliers urbains nécessite des moyens humains dédiés :

- Une équipe de proximité (responsable technique + afficheur interne senior)
- Des partages réguliers entre la collectivité et la responsable Actifs pour assurer le respect de l'exécution du contrat
- Des réunions d'étapes, mêlant tout corps de métier, chaque trimestre

Pour la 1ère année du contrat, l'organisation structurelle du concessionnaire est présentée.

Communication avec la collectivité :

Le délégataire met au service de Dijon Métropole l'outil numérique « C MON ESPACE », qui lui permet de remonter les anomalies, qui sont directement transmises au service technique.

Cet espace permet aussi une cartographie précise de l'ensemble des mobiliers du contrat, les demandes de mouvements de ces derniers, ainsi que les actions correctives mise en place suite à la déclaration d'anomalies.

Opérations d'interventions et de rénovations :

Il est important de faire remarquer que l'été 2024 a été témoin d'un pic de vandalisme avec une forte quantité d'affichages sauvages. Cette période a donné lieu à une augmentation des interventions mensuelles, atteignant jusque 771 interventions en août 2024.

L'ensemble du parc a été passé en revue et remis en état (abribus et planimètres).

Des horloges ont été mises en place sur 100% des abribus et 85% des planimètres afin de tendre vers une sobriété énergétique.

Les abris voyageurs, les planimètres de 2m² ainsi que les panneaux d'affichages libres et administratifs sont nettoyés une fois par mois et aussi souvent que nécessaire.

Résultats qualitatifs

2 indicateurs sont mesurés : les campagnes réussies et les non faits. Pour la période considérée : 95 % de campagnes réussies pour 1,8 % de non faits.

4 Résultats d'exploitation

Le total des recettes d'exploitation a été légèrement plus élevé que les prévisions, en atteignant 3 186 K€ (au lieu de 2 964 K€).

Cette activité permet de reverser à la métropole 970 053€ de redevances d'occupation du domaine public au titre des 14 premiers mois d'exploitation.

La totalité de ce rapport annuel se trouve en annexe.

Le Conseil,

après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN	POUR : 80	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 22 PROCURATION(S)	